



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Conventions de servitude de passage ERDF/Ville - Quartiers Victor Hugo et Saint Cybard

DE20150209_27	Conseil municipal du 9 février 2015
Rapporteuse : Véronique DE MAILLARD	Télétransmise à la Préfecture le 11 FEV. 2015 Affichée le 11 février 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

**Conventions de servitude de passage ERDF/Ville -
Quartiers Victor Hugo et Saint Cybard**

Espaces Publics
id : 824

Conseil municipal
9 février 2015

27

Rapporteure : Véronique DE MAILLARD

Electricité Réseau Distribution France (ERDF) doit procéder à l'extension de son réseau Basse Tension souterraine au stade Lebon dans le quartier Victor Hugo ainsi que rue des Gots dans le quartier Saint Cybard.

Les services d'ERDF ont donc sollicité l'autorisation de la Ville pour l'installation à demeure :

- d'une canalisation souterraine d'une largeur d'environ 0,40 m et d'une longueur d'environ 350 mètres ainsi que leurs accessoires sur la parcelle cadastrée AV n° 462.
- d'un support et d'un ancrage, de conducteurs aériens sur une longueur totale d'environ 4 mètres sur la parcelle cadastrée AD n° 270.

Il vous est proposé :

- d'approuver les conventions de servitude de passage à titre gratuit, conclues pour la durée des ouvrages de cette ligne souterraine et de ce support avec ses conducteurs aériens ou de tout autre ouvrage qui pourrait leur être substitué, et les plans annexés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
9 février 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

